

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 08 Septembre 2023

Présents : Thierry Gouby Maire, Jacques Foraison, Adeline Boursier, Nicolas Jouin, Stéphane Duchez, Didier Rochigneux, Sandrine Séférian, Odile Molle, Régine Cohas, Marie Claude Massacrier, Marie Anne Gibert, Maximilien Garin

Pouvoirs : Jean-François Grange donne pouvoir à Adeline Boursier, Baptiste Delhomme donne pouvoir à Thierry Gouby.

Absente : Emilie Combe,

Début de séance à 20H 35. Secrétaire de séance : Sandrine Séférian.

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09/06/2023

Approuvé à l'unanimité.

2-Présentation des dossiers d'urbanisme M. le Maire présente les 2 dossiers en cours.

3- Finances :

Modifications budgétaires

Sur la section fonctionnement : Odile Molle, adjointe aux finances, explique que la commune doit régler à l'Etat 822€ liés à la hausse de la taxe d'habitation en 2018.

Compte 022 dépenses imprévus -822€

Compte 739118 Autres reversements de fiscalité + 822€

Sur la section investissement : Une dépense imprévue liée au SIEL

Compte 2111/21 Terrains nus -50€

Compte 2041582/204 GFP Bâtiments et installations +50€

Approuvé à l'unanimité.

4-Projet chemin du Drugent-acquisition parcelle

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait formulé l'idée, en début de mandat, de relier le centre bourg au stade de foot par un chemin piétonnier. L'idée principale étant de sécuriser cet axe en évitant de traverser la D8.

Une opportunité se présente pour acquérir des bandes de terrains le long du Drugent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner mandat pour négocier et acquérir ces terrains.

Approuvé à l'unanimité.

5-Loire Forez : présentation du Rapport annuel 2022

Adeline Boursier fait une présentation du Rapport annuel de Loire Forez 2022.

6-Divers

6-1- « Aménagement de la traversée du hameau de Say RD110 »

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une convention doit être passée entre la commune et le Département de la Loire dans le cadre des travaux de la traversée du hameau de Say sur la RD110. Cette convention a pour objet de préciser : la maîtrise d'ouvrage de l'opération, la maîtrise d'œuvre des travaux, les modalités de financement, les conditions d'entretien ultérieur des ouvrages et les responsabilités de chacune des parties.

Il propose au conseil municipal de valider ce projet de convention. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la convention et après avoir délibéré :

Décide à l'unanimité

D'approuver la convention entre la commune de Marcilly le Châtel et Le Département de la Loire.

D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

6-2- Référent déontologue élus

Monsieur André Frédéric DELAY, magistrat honoraire, domicilié à Saint Hostien en Haute-Loire, est retenu comme déontologue pour les élus de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

6-3-CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Nicolas Jouin explique que sa situation professionnelle ne lui permet plus de se rendre disponible aux heures de réunion de la CLECT (souvent en milieu de journée).

Thierry Gouby est élu à l'unanimité pour le remplacer au sein de cette commission de LFA.

La séance du conseil municipal est levée à 21h45.